



## **Procès-verbal de la séance du Conseil général de La Sagne du lundi 7 décembre 2020 – 20h15 – Salle de spectacles, La Sagne**

Monsieur Laurent Benoit, président du Conseil général, ouvre la séance à 20h15.

### **Appel nominal**

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence de 13 conseillers généraux et 6 excusés, à savoir : Mmes Melinda Calame, Séverine Charmillot, Nicole Dauwalder, Camille Nussbaumer, Angélique Rosa et M. Edouard Jean-Mairet.

### **Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 septembre 2020**

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

### **Ordre du jour**

1. Examen du budget 2021
2. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'adaptation du tarif de vente de chaleur du chauffage à distance (CAD)
3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'adaptation du tarif de vente de l'eau
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'un crédit d'engagement pour des travaux de réfection de deux secteurs de routes communales
5. Questions et interpellations
6. Communications du Conseil communal

L'ordre du jour est accepté tel qu'il est proposé.

#### **1. Examen du budget 2021**

L'exercice 2021 présente un excédent de charges de CHF 70'323.- pour un montant total de CHF 6'003'000.-, pour un total de revenus de CHF 5'927'000.-

L'excédent au bilan d'une valeur de CHF 2'850'000 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 permet alors de combler ce déficit.

Le président passe à la lecture du rapport concernant le budget d'exploitation.

#### **Budget d'exploitation**

Pas de question

#### **0 –Administration générale**

Pas de question

#### **1 - Ordre et sécurité publique**

Pas de question

#### **2 - Enseignement et formation**

Pas de question

#### **3 - Culture – Loisirs – Sports et Eglises**

Pas de question

4 - Santé

Pas de question

5 - Sécurité sociale

Pas de question

6 – Transports

Pas de question

7 - Protection, environnement et aménagement

Pas de question

8 - Economie publique

Pas de question

9 - Finances et impôts

Pas de question

Le président passe ensuite à la lecture du rapport concernant le budget des investissements.

Budget des investissements

Pas de question

Rapport de la commission financière : M. Cyril Kopp indique que la commission financière accepte le budget.

Le groupe PLR par la voix de M. Patrick Frioud acceptera le budget 2021.

Le groupe Sagne-Demain par la voix de Mme Carole Meister acceptera le budget 2021.

Le président passe maintenant à la lecture de l'arrêté concernant l'approbation du budget.

Le président donne lecture à l'arrêté concernant l'approbation du budget.

Le président passe au vote de l'arrêté.

Au vote, les articles 1 et 2, ainsi que l'arrêté dans son ensemble sont acceptés à l'unanimité.

**2. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'adaptation du tarif de vente de chaleur du chauffage à distance (CAD)**

Le président donne lecture du rapport du Conseil communal.

M. Pascal Oppliger indique que, depuis plusieurs années, la commune voit la vente de bois à la baisse, ceci serait dû à la pression des prix européens, diverses catastrophes climatiques qui provoquent une abondance de bois sur le marché. La commune a saisi une réelle opportunité avec le chauffage à distance pour valoriser l'exploitation de ses forêts afin d'en améliorer ses comptes. Mais pour l'année 2019 le compte forestier affichait un déficit. M. Oppliger précise qu'il n'est donc pas favorable à une adaptation du prix de la vente de chaleur par la baisse du prix de la vente du bois énergie.

M. Martial Robert prend la parole. Il évoque aussi que la vente du bois est sous tension mais il trouve important pour les preneurs de chaleur que le bois énergie soit vendu au prix du marché. Dans les communes voisines, l'énergie est aussi sous pression. En revanche, le Conseil communal reste vigilant concernant le prix de ce

bois et ajoute aussi que sans le chauffage il y aurait bien plus de bois qui ne serait pas vendu.

M. Thierry Coita répond que le prix du bois facturé au CAD depuis le début n'a jamais évolué, le Conseil communal trouvait juste de revoir une fois le prix du bois.

M. Pascal Oppliger répond qu'il certifie que le prix du bois énergie à l'heure actuelle n'est pas à la baisse.

M. Didier Benoit parle au nom de la commission financière et annonce qu'elle a accepté l'adaptation du tarif de vente de chaleur.

Mme Virginie Frioud annonce que le PLR acceptera cette proposition.

M. Laurent Benoit donne lecture de l'arrêté.

Chaque article est accepté avec 7 voix (PLR 5 - SD 2), refusé avec 2 voix (PLR 1 - SD 1). 3 personnes se sont abstenus (PLR 1 - SD 2).

L'arrêté dans son ensemble est accepté avec les mêmes proportions.

### **3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'adaptation du tarif de vente de l'eau**

Le président donne lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Pascal Oppliger indique que le groupe PLR est très satisfait de voir que le tarif de l'eau se porte bien. Le rapport relatif à l'adaptation de la vente d'eau sera accepté par le groupe PLR.

M. Didier Benoit annonce que la commission financière accepte aussi le rapport.

M. Laurent Benoit donne lecture de l'arrêté.

Les articles premier, deux, trois, quatre, cinq, six, et sept, ainsi que l'arrêté dans son ensemble sont acceptés à l'unanimité.

### **4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement pour des travaux de réfection de deux secteurs de routes communales**

Le président donne lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Lionel Ducommun annonce que le PLR acceptera le rapport relatif à la demande de crédit.

M. Didier Benoit annonce que la commission financière a accepté le crédit pour les travaux de réfection.

M. Laurent Benoit donne lecture de l'arrêté. L'article premier, deux, trois, quatre et l'arrêté dans son ensemble sont acceptés à l'unanimité.

M. Martial Robert intervient et remercie le Conseil général pour tous les crédits d'entretien des routes qui ont été acceptés tout au long de la législature.

### **5. Questions et interpellations**

M. Pascal Oppliger prend parole concernant le crédit qui vient d'être voté, il aimerait savoir s'il est possible de connaître l'inventaire de cette vision sur le long terme pour d'autres secteurs de route comme celle de Sommartel qui est particulière car elle a des tronçons privés et aura besoin d'être rénovée.

Martial Robert répond que l'inventaire est disponible et que ce sont des tronçons qui ont été mesurés sur SITN et une vision locale avec des photos et des mesures de la largeur. Pour l'estimation des coûts de la route de Sommartel, elle avait été faite uniquement pour un gravillonnage, mais seulement des estimations de base ont été

faites selon les travaux effectués précédemment. Pour avoir le taux de financement des travaux, il faut à chaque fois avoir un projet vraiment bien défini. Pour la route de la Roche, si on veut que le service d'agriculture entre en matière, cela nécessiterait un élargissement de la route. Ce serait de grands travaux, car il y a des questions de reliefs, mais aussi d'emprise sur les terrains voisins. Cette route a encore la particularité de ne pas être cadastrée en DP, ce sont des choses qui devront être réglé à terme, de façon à ce que les choses soient claires, pour les usagers, les propriétaires et toutes les personnes qui doivent contribuer à cette route.

A voir maintenant avec le canton pour une participation par rapport au volet touristique.

M. Willy Aubry demande où en est de l'attribution du canton aux routes du village à la commune.

Martial Robert lui répond que les communes de la vallée se sont défendues pour laisser la balle dans le camp de l'Etat pour certains tronçons et notamment la route des Coeudres en direction de Plamboz qui deviendra à la charge de la commune. Les démarches ont été repoussées jusqu'en 2026, date à laquelle les travaux de cette route cantonale reliant les Ponts-de-Martel à La Sagne seront normalement terminés. Désormais, les trottoirs sont à la charge des communes. Une redevance d'environ CHF 12'400.- par année est versée sur un compte à la commune et qui peut être utilisée pour l'entretien des routes selon les distances des routes communales qui sont ouvertes au trafic.

M. Patrick Nussbaumer informe que la commission du CAD a eu une séance il y a quelques semaines et demande à ce que le Conseil communal fasse des efforts envers les gros consommateurs et ajoute que, sans eux, le chauffage à distance n'aurait pas vu le jour et insiste surtout qu'il ne faut pas les oublier.

M. Thierry Coita indique qu'il a pris note de cette remarque qu'il avait déjà prise lors de la séance et que c'est une discussion qui devra avoir lieu l'année prochaine lorsqu'il y aura les comptes 2020 pour le CAD.

M. Pierre Renaud ajoute une information concernant sur la nouvelle loi sur le CO2 qui entrera en vigueur en 2026 dans le canton de Neuchâtel où les émissions de CO2 seront limitées à 20 kg/m<sup>2</sup> par surface de référence énergétique. Les gros preneurs de chaleur de la commune sont notamment le Home médicalisé et l'entreprise Planair SA. Sans le chauffage au bois, les 20 kg ne seraient pas respectés.

## **6. Communications du Conseil communal**

M. Fritz Schmid indique qu'en 2017 le Conseil communal avait fait une demande de crédit pour la STEP concernant l'achat d'une extrudeuse et d'un brasseur, la construction d'un toit et d'une dalle. La demande de crédit était de CHF 137'000.-. Le montant des travaux a coûté CHF 128'000.- mais le canton de Neuchâtel a accordé 20% donc les travaux ont coûté au total CHF 103'000.-. Cela permettra apparemment d'économiser environ CHF 15'000.- sur l'année.

M. Pierre Renaud informe que les travaux du plan d'aménagement local (PAL) débiteront en janvier 2021. La commission d'urbanisme sera invitée prochainement pour discuter des premières étapes de ces travaux.

Il informe aussi que le compte des déchets du canton de Neuchâtel doit être autofinancé. Au niveau des déchets, le Canton de Neuchâtel est mal organisé face au montant que Viteos paye pour l'électricité reprise par l'usine d'incinération ainsi qu'au kilowattheure thermique que Viteos soustrait pour ses chauffages à distance. Ce sont des frais nettement inférieurs par rapport à ce que le Sagnard paye à la forêt pour le kilowattheure bois. En tant que représentant des communes du haut, il se bat là contre, il trouve trop facile d'augmenter le prix des sacs poubelles.

En tant que président du Conseil communal, M. André Meister prend la parole en dernier et indique que le Conseil général du 7 décembre 2020 est spécial, car premièrement c'est le dernier de l'année et deuxièmement c'est le dernier de la législature 2016-2020. Cette année pandémique a pour conséquence une votation communale repoussée et une législature prolongée d'une demi-année. Il profite de cette dernière séance pour remercier très chaleureusement les membres du Conseil général pour leur implication en faveur de la commune et aussi du temps investi durant ces quatre années de législature. La tradition veut qu'après le dernier Conseil général, un repas soit offert en guise de remerciements, la tradition sera presque respectée avec un léger retard, le repas aura lieu dans 3 jours, en raison des contraintes sanitaires.

Il remercie aussi très chaleureusement les membres du Conseil communal, qui ne comptent plus les heures passées à traiter des dossiers toujours plus complexes, à devoir participer à de nombreuses séances tout au long de la législature et de prendre certaines fois des décisions difficiles.

Il félicite les membres de l'administration communale, les employés des travaux publics, l'équipe du parascolaire ainsi que les personnes qui s'occupent des transports scolaires.

Le président lève la séance à 21h05.

La Sagne, le 7 décembre 2020

Les rapporteurs :

Léo Barras Loane Bachmann Florence Vermot Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général

Le président

La secrétaire

Laurent Benoit

Nicole Dauwalder